



# Le Pays Sisteronais-Buëch, un éco-territoire en marche ! Programme Leader 2007/2013



## Optimiser et diversifier l'économie locale

- ✓ Le soutien à la diversification économique de nos zones rurales passe par l'accompagnement à la création de filières économiques « durables » et solidaires sur le Sisteronais-Buëch.
- ✓ Pour répondre à cet objectif, le programme Leader porté par le Pays Sisteronais-Buëch, soutiendra financièrement les actions qui concourent à maintenir, adapter et développer des activités et des emplois, sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Ces actions pourront être portées par :
  - les communes et leurs groupements
  - les associations
  - les micro-entreprises (*voir caractéristiques dans le lexique*)
  - les organismes consulaires
  - les sociétés coopératives (SCIC, SCOP)
  - les ménages agricoles (*voir caractéristiques dans le lexique*)
- ✓ La nature des projets pourra concerner les thématiques suivantes :
  - La diversification économique des micro-entreprises ou des ménages agricoles, le développement d'actions collectives et d'actions de sensibilisation à l'éco-territorialité, la création de nouveaux produits touristiques
- ✓ Dans ce cadre, les actions soutenues pourraient être (liste non exhaustive) :
  - La création de nouvelles activités, le développement de nouveaux « services » à dimension économique, l'accueil ou le développement de points de vente directe, le développement d'itinéraires touristiques, de nouveaux modes d'accompagnement, d'offre pour des publics cibles, la création de campagnes d'information...
- ✓ Le financement pourra intervenir sur :
  - les frais d'études de faisabilité préalable au lancement des activités,
  - les frais de diagnostics territoriaux et intersectoriels
  - les frais de formation/information liés aux actions collectives
  - les frais de communication liés à l'activité développée
  - les frais d'animation, de communication et d'information liés aux actions nouvelles de sensibilisation à l'éco-territorialité.
  - les petits investissements (aménagements extérieurs et paysagers...), les acquisitions de matériels neufs, les aménagements intérieurs (hors mise aux normes)...liés à la nouvelle activité.
- ✓ Les actions pourront bénéficier d'un cofinancement (55% de la dépense publique) par le programme Leader plafonné à 15 000 €.
- ✓ Les actions devront le plus possible chercher à répondre aux critères suivants :
  - Innovant pour le territoire et : réduction des déchets à la source, économie d'énergie et d'eau, mutualisation/partenariat, emplois pérennes, intégration/inclusion sociale, maintien de l'activité, accueil de nouvelles activités, ...
- ✓ Une priorité sera accordée aux projets réunissant plusieurs partenaires et s'inscrivant dans le cadre de la stratégie du Pays concernant le développement économique.
- ✓ Vous avez un projet et vous voulez en savoir plus sur le programme Leader du Pays Sisteronais-Buëch, contactez :

Audrey MATT ou Thibaut ELAPHOS

1 Place de la République - BP 100 - 04200 SISTERON

Tél : 04.92.61.49.86 – Fax : 04.92.35.25.92 - Courriel : gal@pays-sisteronais-buech.fr

[www.pays-sisteronais-buech.fr](http://www.pays-sisteronais-buech.fr)

